

Manuel du candidat

Période d'allocation

2023-2025

Édition d'octobre 2022

1. Introduction	3
2. Financement pour la période d'allocation 2023-2025	6
3. Préparation pour la période d'allocation 2023-2025	14
4. Préparation de la demande de financement	22
5. Après le dépôt de la demande de financement	32
Annexe I : Information supplémentaire sur la répartition par programme	35
Annexe II : Information supplémentaire sur les critères d'admissibilité des instances de coordination nationale	37

1. Introduction

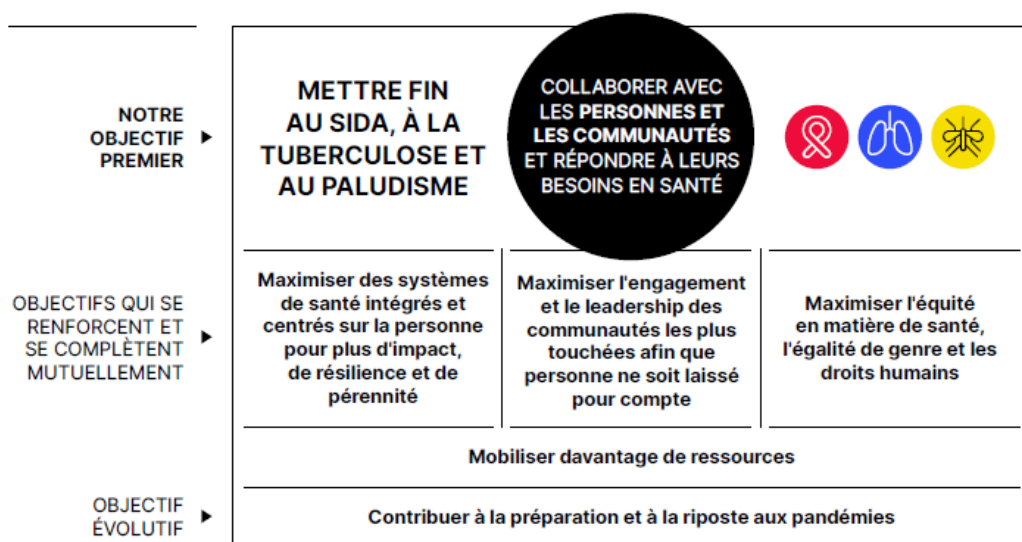
Le présent manuel s'adresse aux candidats qui préparent une demande de financement pour la période d'allocation 2023-2025. Il contient des informations pratiques et propose des pratiques exemplaires pour les différentes étapes du processus de candidature, y compris des références à d'autres ressources et outils de soutien.

Le Manuel du candidat expose succinctement les principales étapes d'une demande de financement auprès du Fonds mondial. Le processus complet est décrit dans la Note de politique opérationnelle sur la conception et l'examen des demandes de financement (*Global Fund Operational Policy Note on Design and Review of Funding Requests*) pour la période d'allocation 2023-2025, qui a préséance sur le présent manuel.¹

Le présent manuel ne contient aucune orientation sur le dispositif de riposte au COVID-19 du Fonds mondial (C19RM) en raison de la nature évolutive de ce dispositif. Le Fonds mondial invite plutôt les candidats à consulter sa [page Web relative aux demandes au titre du C19RM](#), en particulier pour des orientations concernant les communautés, les droits humains, le genre, le dialogue au niveau du pays inclusif et l'atténuation des impacts sur les programmes et les services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

1.1 Stratégie du Fonds mondial pour la période 2023-2028

La [stratégie du Fonds mondial pour la période 2023-2028](#)² définit les objectifs qui, selon les membres du partenariat du Fonds mondial – donateurs, pays qui mettent en œuvre des programmes, société civile, communautés et partenaires techniques –, devront être atteints pour mettre fin au sida, à la tuberculose et au paludisme d'ici 2030.



¹ La mise à jour de cette note de politique opérationnelle sera publiée d'ici fin 2022 et incluse dans le Manuel des politiques opérationnelles (*Operational Policy Manual*) : https://www.theglobalfund.org/media/3266/core_operationalpolicy_manual_en.pdf

² Stratégie du Fonds mondial pour la période 2023-2028 : https://www.theglobalfund.org/media/11613/strategy_globalfund2023-2028_narrative_fr.pdf

Soucieux d'apporter un soutien aux programmes des pays pour que ces ambitieux objectifs nationaux et mondiaux soient atteints, le Fonds mondial a mis à jour ses documents liés aux demandes de financement, y compris les formulaires de candidature, les annexes obligatoires, les notes d'information et autres documents d'orientation à l'intention des candidatures, en vue de la période d'allocation 2023-2025.

1.2 Sommaire du modèle de financement

Le Fonds mondial investit dans la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme à travers un modèle de financement basé sur le partenariat, par périodes de financement de trois ans, les « cycles de reconstitution des ressources ». Les sommes ainsi recueillies sont ensuite allouées aux programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme et au renforcement des systèmes pour la santé dans les pays admissibles.

Le Fonds mondial réunit les gouvernements, la société civile, les personnes touchées par la maladie, les partenaires techniques, le secteur privé et les autres partenaires, qui décident ensemble du meilleur moyen d'utiliser les fonds pour répondre aux besoins des personnes et des communautés. Cette concertation se fait généralement dans le cadre de consultations inclusives, le « dialogue au niveau du pays », censées se dérouler tout au long du cycle de financement. Le dialogue au niveau du pays est organisé par l'instance de coordination nationale (ICN), ou l'instance de coordination régionale (ICR) dans le cas d'un programme multipays.³ Dans le présent manuel, les références aux ICN incluent les ICR.

L'ICN prépare ensuite une demande de financement en se fondant sur les résultats du dialogue au niveau du pays et d'un plan de lutte contre la maladie élaboré par le pays, comme un plan stratégique national. Dans sa demande de financement, le candidat décrit dans les grandes lignes la façon dont il entend utiliser les sommes allouées au pays, si elles sont accordées.

Durant la période de trois ans qui suit une reconstitution des ressources, les ICN soumettent leurs demandes de financement au Comité technique d'examen des propositions (CTEP), composé d'experts indépendants. Le CTEP vérifie la conformité des programmes proposés avec les dernières orientations techniques et s'assure qu'ils contribueront à éliminer les trois maladies en tant que menaces pour la santé publique. Le CTEP peut recommander des améliorations au terme de son examen de la proposition.

La demande de financement approuvée par le CTEP est convertie en une ou plusieurs subventions, un processus nommé établissement de la subvention. L'ICN et le Fonds mondial préparent la subvention avec un bénéficiaire principal, le partenaire désigné pour mettre en œuvre la subvention. La procédure d'établissement de la subvention détermine les modalités et le calendrier de mise en œuvre et d'évaluation des activités.

³ Dans le cas des candidatures multipays, le dialogue s'effectue à l'échelle régionale et fait intervenir des parties prenantes des pays inclus dans la demande de financement.

Le CTEP, composé de membres de la haute direction du Fonds mondial et de représentants des partenaires techniques, bilatéraux, multilatéraux et de la société civile, examine la version finale de la subvention. Dès lors que la subvention est prête à la mise en œuvre, le CTEP recommande celle-ci à l'approbation du Conseil d'administration du Fonds mondial. Lorsque celle-ci est obtenue, le premier décaissement de la subvention est effectué.

La mise en œuvre et le suivi efficaces des subventions sont le cœur de notre travail pour mettre fin aux épidémies de VIH, de tuberculose et de paludisme. Le récipiendaire principal met en œuvre la subvention, sous la supervision continue de l'ICN et du Fonds mondial. Le Fonds mondial reçoit des rapports de suivi périodiques qui lui permettent d'anticiper les problèmes, d'éliminer les goulets d'étranglement et de rectifier le tir.

À l'approche de l'échéance de la subvention, un processus de clôture planifié et budgétisé est enclenché. Une fois le dernier décaissement des fonds réalisé, la subvention est clôturée.

1.3 Modifications apportées au modèle de financement

Les bases du modèle de financement fondé sur l'allocation restent largement inchangées pour la période d'allocation 2023-2025. Comme auparavant, les pays se verront allouer des sommes pour le VIH, la tuberculose et le paludisme, prépareront une demande de financement fondée sur un dialogue inclusif au niveau du pays, et utiliseront les fonds sur une période de trois ans.

Des améliorations en lien avec les domaines d'intervention de la stratégie ont été intégrées dans le modèle de financement. Pour obtenir des informations supplémentaires, les candidats sont fortement encouragés à consulter les instructions de la demande de financement,⁴ les notes d'information⁵ et les autres documents⁶ d'orientation.

⁴ Veuillez consulter les instructions relatives aux candidatures pour en savoir plus :

- Instructions relatives aux demandes de financement avec examen complet - https://www.theglobalfund.org/media/12335/fundingrequest_fullreview_instructions_fr.pdf
- Instructions relatives aux demandes de financement adaptées à la reconduction de programme - https://www.theglobalfund.org/media/12343/fundingrequest_programcontinuation_instructions_fr.pdf
- Instructions relatives aux demandes de financement adaptées aux plans stratégiques nationaux - https://www.theglobalfund.org/media/12339/fundingrequest_nsp_instructions_fr.pdf
- Instructions relatives aux demandes de financement adaptées aux portefeuilles ciblés et à la transition - https://www.theglobalfund.org/media/12347/fundingrequest_focusedportfolio_instructions_fr.pdf

⁵ Veuillez consulter les notes d'information suivantes pour en savoir plus :

- Note d'information sur le VIH - https://www.theglobalfund.org/media/8828/core_hiv_infonote_fr.pdf
- Note d'information sur la tuberculose - https://www.theglobalfund.org/media/8812/core_tuberculosis_infonote_fr.pdf
- Note d'information sur le paludisme - https://www.theglobalfund.org/media/8872/core_malaria_infonote_fr.pdf
- Note d'information sur les systèmes résistants et pérennes pour la santé - https://www.theglobalfund.org/media/8831/core_resilientsustainablehealth_infonote_fr.pdf

⁶ Veuillez consulter les notes d'information techniques et les notes d'orientation réunies dans la section [Ressources pour les candidats](#).

2. Financement pour la période d'allocation 2023-2025

2.1 Reconstitution des ressources

Le partenariat du Fonds mondial collecte et investit des fonds par cycles de trois ans, pour appuyer les périodes d'allocation. Le montant de la somme allouée aux pays dépend des fonds recueillis à l'occasion de la conférence de reconstitution des ressources et dans les mois qui suivent.

2.2 Admissibilité

Quelques modifications ont été apportées à la politique d'admissibilité,⁷ mais la plupart des éléments de base de la politique demeurent inchangés pour la période d'allocation 2023-2025.

L'admissibilité au financement du Fonds mondial repose toujours sur deux critères fondamentaux : la capacité économique et la charge de morbidité. Le Fonds mondial continue de déterminer la capacité économique des pays à partir de la moyenne du produit national brut (PIB) par habitant (méthode Atlas de la Banque mondiale) des trois dernières années disponibles.

L'admissibilité à une allocation est déterminée individuellement pour chaque composante de maladie. Deux décisions consécutives sur l'admissibilité sont nécessaires pour qu'une composante soit admissible à une allocation. La [liste d'admissibilité pour 2022](#)⁸ est disponible sur le site Web du Fonds mondial. La liste d'admissibilité pour 2023, qui établira l'admissibilité aux allocations pour la période 2023-2025, sera publiée en novembre 2022.

Remarque : L'admissibilité à un financement du Fonds mondial ne garantit pas qu'une somme sera allouée.

Voir la section ci-dessous sur les [critères d'admissibilité des ICN](#) pour en savoir plus.

Pour tout supplément d'information sur l'admissibilité, consulter la [Politique d'admissibilité du Fonds mondial](#).⁵

2.3 Sommes allouées

Le Fonds mondial détermine les sommes allouées aux pays au moyen de sa méthodologie d'allocation. La méthodologie se base sur des facteurs comme la charge de morbidité, la capacité économique et la répartition entre les trois maladies à l'échelle mondiale. Cette dernière représente le pourcentage des fonds mis à la disposition des

⁷ Politique d'admissibilité du Fonds mondial - https://www.theglobalfund.org/media/8747/core_eligibility_policy_fr.pdf

⁸ Liste d'admissibilité pour 2022 - https://www.theglobalfund.org/media/11712/core_eligiblecountries2022_list_en.pdf

pays pour chaque maladie. À l'occasion des négociations sur la répartition par programme, les candidats peuvent suggérer des modifications au pourcentage du financement accordé à chaque maladie ou aux investissements dans les systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS).

Les montants des sommes allouées aux pays seront indiqués dans les lettres d'allocation qui seront envoyées aux pays admissibles à compter de décembre 2022.

Un webinaire sur l'allocation pour la période 2023-2025 sera tenu en décembre 2022.

L'inscription à ce webinaire et à d'autres webinaires se fait à partir du [site Web du Fonds mondial](#).⁹ Les enregistrements seront disponibles sur [iLearn](#)¹⁰ après les séances.

Catégories de portefeuilles

Le Fonds mondial classe les pays parmi trois catégories de portefeuille afin que chacun soit sujet à des politiques et à des processus opérationnels adaptés à ses besoins spécifiques au contexte. La liste de pays dans chacune de ces catégories est actualisée à chaque période d'allocation, au regard de la somme allouée, de la charge de morbidité et du potentiel d'impact stratégique du pays.

- Les portefeuilles ciblés sont généralement de petits portefeuilles présentant une faible charge de morbidité et un risque faible pour la mission du Fonds mondial.
- Les portefeuilles essentiels sont généralement des portefeuilles importants présentant une charge de morbidité élevée et un risque élevé pour la mission.
- Les portefeuilles à fort impact sont généralement des portefeuilles très importants présentant une charge de morbidité stratégique pour la mission.

Le Fonds mondial utilise également deux catégories transversales afin d'accroître la différenciation des portefeuilles :

- Contextes d'intervention difficiles : pays ou régions touchés par des crises et une instabilité complexes, naturelles ou d'origine humaine.
- Composantes en phase de transition : composantes sur le point de s'affranchir des financements du Fonds mondial. Un pays n'est plus admissible à un financement du Fonds mondial si son niveau de revenu passe à la catégorie « élevé », ou à partir du moment où son niveau de revenu est désigné comme étant « revenu intermédiaire de la tranche supérieure » et que sa charge de morbidité n'est pas « élevée ».¹¹

Toutes les reclassifications parmi les catégories du Fonds mondial pour la période d'allocation 2023-2025 seront publiées dans le Manuel du candidat et dans le [Manuel des politiques opérationnelles](#) d'ici fin 2022.

2.4 Investissements catalytiques

Outre les sommes allouées aux pays, le Fonds mondial réserve des fonds pour des investissements catalytiques. Ces investissements visent en priorité des activités et des

⁹ Séances de formation et webinaires sur la période d'allocation 2023-2025 - <https://www.theglobalfund.org/fr/applying-for-funding/understand-and-prepare/webinars/>

¹⁰ Formations en ligne iLearn - <https://www.theglobalfund.org/fr/ilearn/>

¹¹ Transitions prévues des allocations du Fonds mondial d'ici 2028 (en anglais) - https://www.theglobalfund.org/media/9017/core_projectedtransitionsby2028_list_en.pdf

programmes essentiels à l'atteinte des objectifs de la stratégie du Fonds mondial, mais pour lesquels les sommes allouées au pays ne suffisent pas.

On compte trois modalités d'investissement catalytique : les fonds de contrepartie, les subventions catalytiques multipays et les initiatives stratégiques.

Fonds de contrepartie

Les fonds de contrepartie maximisent l'impact dans des domaines prioritaires stratégiques ciblés en appuyant des démarches programmatiques ambitieuses motivées par des éléments probants. Pour en bénéficier, les candidats doivent répondre à des conditions précises. Les fonds de contrepartie sont accordés individuellement aux pays et pour un domaine prioritaire ciblé.

Pour la période d'allocation 2023-2025, il n'y aura pas de formulaire de candidature distinct pour les fonds de contrepartie. Les candidats devront démontrer, à l'intérieur de leur demande de financement, qu'ils répondent aux conditions d'admissibilité des fonds de contrepartie qui leur ont été affectés. Le Comité technique d'examen des propositions vérifiera l'admissibilité des candidatures au regard de ces conditions et formulera une recommandation sur les fonds de contrepartie dans le cadre de son examen de la demande de financement.

Un webinaire sur les fonds de contrepartie pour la période 2023-2025 sera tenu en décembre 2022. L'inscription à ce webinaire et à d'autres webinaires se fait à partir du [site Web du Fonds mondial](#).⁹ Les enregistrements seront disponibles sur [iLearn](#)¹⁰ après les séances.

Financement catalytique multipays

Le Fonds mondial utilise le financement catalytique multipays pour s'attaquer à un nombre restreint de priorités clés, dans des régions précises, qui sont considérées comme critiques pour l'atteinte des objectifs mondiaux.

Les niveaux de financement et les modalités de décaissement seront publiés dans le présent manuel, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration du Fonds mondial, et dépendront des fonds disponibles.

Initiatives stratégiques

Les initiatives stratégiques procurent un financement limité aux démarches gérées de manière centrale qui ne peuvent être entièrement financées par les sommes allouées aux pays. [Ces initiatives](#), gérées par le Fonds mondial, sont énumérées dans une [liste](#)¹² figurant sur le site Web du Fonds mondial.

¹² Liste des initiatives stratégiques - <https://www.theglobalfund.org/fr/applying-for-funding/sources-of-funding/strategic-initiatives/>

2.5 Lettres d'allocation

Après avoir rendu ses décisions concernant l'admissibilité, l'allocation et l'investissement catalytique, le Fonds mondial envoie une lettre d'allocation à l'ICN.

La lettre d'allocation indique la somme allouée au pays, ainsi que les informations suivantes :

- La [répartition par programme](#), qui indique la répartition des sommes allouées parmi les composantes de maladie ;
- Les conditions de cofinancement donnant accès à l'intégralité de la somme allouée ;
- Les conditions de centrage des candidatures ;
- La démarche de candidature recommandée ; et
- Une possible mention sur la disponibilité d'un financement catalytique ou d'autres informations s'adressant au pays en particulier.

Cofinancement

Le financement externe à lui seul – qu'il provienne du Fonds mondial ou d'autres sources – ne suffit pas à l'atteinte des objectifs de mettre fin aux trois épidémies et de bâtir un monde en meilleure santé et plus équitable. L'amélioration du financement national, autant dans l'utilisation des ressources existantes que dans la mobilisation de ressources additionnelles, joue un rôle clé dans l'atteinte des objectifs des stratégies nationales. Les gouvernements nationaux doivent répondre à l'impératif de maintenir, d'augmenter et d'améliorer leur financement des ripostes nationales et du secteur de la santé.

La [Politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement](#)¹³ établit des exigences précises de cofinancement visant à stimuler l'investissement des ressources nationales dans la santé et la lutte contre les trois maladies. La démarche de cofinancement du Fonds mondial vise à encourager et à aider les pays à renforcer la pérennité et à accroître l'impact des ripostes nationales :

- En traitant prioritairement et en augmentant les dépenses allouées à la santé ;
- En confortant les ressources disponibles pour les ripostes nationales au VIH, à la tuberculose et au paludisme par une augmentation des investissements ou par une optimisation des ressources existantes ;
- En absorbant progressivement certains coûts des programmes et en assumant certaines interventions programmatiques indispensables aux ripostes nationales au VIH, à la tuberculose et au paludisme, y compris celles financées par le Fonds mondial.

Exigences de cofinancement

Pour accéder à la somme qui leur est allouée, les pays doivent montrer que les dépenses publiques dans la santé augmentent progressivement, tout comme la prise en charge des principaux coûts des programmes, y compris des programmes financés par le Fonds

¹³ Politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement - https://www.theglobalfund.org/media/4223/bm35_04-sustainabilitytransitionandcofinancing_policy_fr.pdf

mondial. Le Fonds mondial incite également les pays à investir en rendant au moins 15 % de la somme allouée au pays conditionnelle à la satisfaction des exigences de cofinancement durant la période d'allocation. Le montant et le ciblage de ces investissements supplémentaires réalisés au titre du cofinancement sont fonction de la catégorie de revenu et du contexte du pays.

Les exigences de cofinancement liées à chaque pays sont communiquées dans la lettre d'allocation.

Le Fonds mondial définit le cofinancement comme l'investissement de ressources publiques nationales et de contributions nationales du secteur privé¹⁴ (à l'exclusion des dépenses assumées par les foyers) dans le secteur de la santé et les ripostes nationales contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. La Note de politique opérationnelle sur le cofinancement¹⁵, qui sera publiée prochainement, et la [Note d'orientation sur la pérennité, la transition et le cofinancement](#)¹⁶ contiendront une description plus détaillée du cofinancement et des exigences de cofinancement.

Démonstration du respect des exigences de cofinancement

Les ICN¹⁷ doivent inclure une description des engagements de cofinancement dans le descriptif de la demande de financement et dans le tableau du paysage de financement en annexe. Cette description doit contenir des énoncés prospectifs sur les engagements de cofinancement donnant accès à la nouvelle somme allouée et démontrer que le pays a respecté ses engagements antérieurs. En outre, les ICN doivent décrire, en étroite collaboration avec les parties prenantes nationales, les engagements spécifiques dans une lettre d'engagement formelle, que le Fonds mondial doit recevoir avant d'approuver la subvention. L'ICN doit également soumettre les documents attestant de la réalisation de ces engagements.

Durant le processus de candidature, le Fonds mondial vérifiera si le pays a respecté ses engagements en matière de cofinancement. Le non-respect des conditions de cofinancement pourrait avoir une incidence sur les décisions annuelles de financement du Fonds mondial ou sur la disponibilité des sommes allouées subséquentes.

Un webinaire sur la pérennité, la transition, le cofinancement et le financement innovant sera tenu le 30 novembre 2022.

L'inscription à ce webinaire et à d'autres webinaires se fait à partir du [site Web du Fonds mondial](#). Les enregistrements seront disponibles sur [iLearn](#) après les séances.

¹⁴ Contributions vérifiables de sociétés et d'organismes de philanthropie du pays qui financent des plans stratégiques nationaux (à l'exclusion des dépenses assumées par les foyers)

¹⁵ La Note de politique opérationnelle sur le cofinancement sera publiée d'ici fin 2022 et sera incluse dans le [Manuel des politiques opérationnelles](#).

¹⁶ Note d'orientation sur la pérennité, la transition et le cofinancement - https://www.theglobalfund.org/media/6677/core_sustainabilityandtransition_guidancenote_fr.pdf

¹⁷ Les priorités multipays, les candidats autres qu'une instance de coordination nationale et les pays inclus dans une subvention multipays qui ne sont plus admissibles à une subvention autonome du Fonds mondial pour la composante de maladie donnée sont exemptés des exigences de cofinancement.

Exigences de centrage de la demande

Dans le but de renforcer l'impact et la pérennité de ses investissements, le Fonds mondial a établi des exigences de centrage des candidatures destinées à guider les pays dans leur manière d'investir les subventions. Ces exigences diffèrent selon la catégorie de revenu du pays et visent à s'assurer que les financements du Fonds mondial s'attaquent stratégiquement à des enjeux critiques, notamment la levée des obstacles à l'accès liés aux droits humains et au genre, le renforcement des SRPS et l'expansion des services auprès des populations clés et vulnérables, dans divers contextes aux différents stades du continuum de développement.

Pays à faible revenu

Les pays à faible revenu ne sont visés par aucune restriction sur la portée programmatique de la somme allouée pour les demandes de financement relatives au VIH, à la tuberculose ou au paludisme. Les candidats sont fortement encouragés à inclure des interventions en faveur des SRPS. Les candidatures doivent prévoir, selon les cas, des interventions répondant aux besoins des populations clés et vulnérables et s'attaquant aux obstacles, aux inégalités et aux vulnérabilités liés au genre et aux droits humains qui entravent l'accès aux services.

Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure

Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure doivent allouer au moins 50 % de la somme allouée à des interventions spécifiques à une maladie répondant aux besoins des populations clés et vulnérables ou à des interventions à très fort impact dans un contexte épidémiologique défini. Les demandes visant les SRPS doivent essentiellement porter sur l'amélioration des résultats des programmes visant les populations clés et vulnérables pour au moins deux des maladies. Elles doivent avoir pour but de soutenir l'intensification, l'efficacité et la coordination des interventions. Les candidatures doivent prévoir, selon les cas, des interventions visant les obstacles, les inégalités et les vulnérabilités liés au genre et aux droits humains qui entravent l'accès aux services.

Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure

Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure doivent centrer l'intégralité de l'allocation du Fonds mondial sur des activités qui permettent de maintenir ou d'intensifier des interventions qui ont fait leurs preuves pour les populations clés et vulnérables. Les candidatures doivent inclure, selon les cas, des interventions visant les obstacles liés aux droits humains et au genre, ainsi que les vulnérabilités dans l'accès aux services. Les candidatures peuvent également introduire :

- De nouvelles technologies représentant les meilleures pratiques mondiales, qui sont critiques pour la préservation des acquis et la progression vers le contrôle et l'élimination des épidémies ; et
- Des interventions favorables à la transition qui comprennent les besoins critiques des SRPS pour la pérennité et qui visent l'équité de la couverture et l'augmentation de l'utilisation des services.

Financement de transition

Comme il est décrit ci-dessus et dans la [Politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement](#),¹³ le Fonds mondial peut fournir un financement de transition aux pays qui ne répondent plus à ses critères d'admissibilité au financement, afin de faciliter leur transition vers une prise en charge complète du financement et de la gestion de la riposte nationale aux maladies. Le financement de transition doit servir à financer les activités prévues dans le plan de travail de transition du pays. La [Note d'orientation sur la pérennité, la transition et le cofinancement](#) contient des directives sur la préparation d'un plan de travail au titre de la transition.¹⁶ En outre, les candidats doivent respecter les exigences de centrage des candidatures pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure décrites ci-dessus, qui s'appliquent au financement de transition.

Démarches de candidature

Les candidats déposent leur demande de financement en suivant l'une des cinq démarches de candidature. Chaque démarche a son propre formulaire de candidature, requiert des annexes distinctes et est examinée différemment par le CTEP. Cette approche différenciée simplifie la préparation et l'examen des demandes de financement ; le temps gagné pourra être consacré à la mise en œuvre des subventions.

Pour la période d'allocation 2023-2025, les différentes démarches et les formulaires de candidature associés seront les suivants.

- **Reconduction du programme.** Cette démarche est un moyen simplifié de poursuivre la mise en œuvre de programmes qui fonctionnent bien et qui ne nécessitent pas de modifications majeures.
- **Démarche adaptée aux plans stratégiques nationaux.** Dans cette démarche, le formulaire de candidature fait référence à un plan stratégique national hiérarchisé et chiffré et/ou à un autre document de politique nationale, au lieu de répéter les informations contenues dans ces documents.
- **Examen complet.** Les candidatures soumises à un examen complet constituent une description complète des priorités stratégiques et des programmes dans des pays à forte charge de morbidité.
- **Démarche adaptée aux portefeuilles ciblés.** Cette démarche est conçue pour répondre aux besoins des pays à faible charge de morbidité à qui une somme modeste a été allouée et dans lesquels le Fonds mondial effectue ses investissements dans un nombre restreint de domaines d'intervention ciblés.
- **Démarche adaptée à la transition.** Cette démarche convient aux pays bénéficiaires d'un financement de transition, qui prévoient s'affranchir du financement du Fonds mondial, ou qui ont déposé une demande de financement de transition dans le passé. Cette démarche a pour but d'aider les pays à aborder certaines des difficultés propres à la transition, à étayer leur processus de transition et à assurer la réussite de leur transition vers une prise en charge complète du financement et de la gestion de la riposte nationale aux maladies.

Des webinaires sur les démarches, les instructions et les annexes relatives aux candidatures seront diffusés en octobre et en novembre 2022.

L'inscription à ces webinaires se fait à partir du [site Web du Fonds mondial](#).

Les enregistrements seront disponibles sur [iLearn](#) après les séances.

En plus des instructions détaillées comprises sur le site Web, des [formations en ligne](#) fournissent des informations générales, un supplément contextuel et une présentation pas-à-pas de chaque démarche de candidature.

3. Préparation pour la période d'allocation 2023-2025

Avant même la réception de leur lettre d'allocation, les candidats commencent à se préparer à la nouvelle période d'allocation. La présente section décrit les activités propres à la période d'allocation actuelle, ainsi que les activités qui peuvent être effectuées à n'importe quel moment du cycle de financement.

3.1 Planification du dialogue au niveau du pays

Le Fonds mondial s'engage à soutenir les programmes qui favorisent l'appropriation par les pays, qui établissent des partenariats avec tous les secteurs de la société et qui renforcent la participation des communautés et des individus, en particulier ceux touchés par les trois maladies. Ces programmes doivent viser l'élimination de la stigmatisation et la discrimination, veiller à la coordination avec les programmes régionaux et nationaux existants, et promouvoir la transparence et la responsabilité. Ces principes fondamentaux du Fonds mondial, qui sont au cœur du modèle des ICN, trouvent un écho dans le dialogue au niveau du pays.

Les pays s'approprient le dialogue au niveau du pays et le dirigent. Il est le moyen le plus efficace pour établir des stratégies et activités nationales qui conduiront à l'élimination des épidémies de VIH et de tuberculose et à l'éradication du paludisme.

Il s'agit d'un processus continu à l'échelle du pays qui doit inclure une grande diversité de parties prenantes, dont la société civile, les populations clés et vulnérables, les jeunes, les adolescentes et les jeunes femmes, les femmes et les communautés de différents genres, les entités de mise en œuvre, les organisations confessionnelles, les gouvernements nationaux, les milieux universitaires, le secteur privé, les donateurs, ainsi que les partenaires bilatéraux, multilatéraux et techniques.

Demande de financement

Les ICN dirigent le dialogue au niveau du pays. Ce sont elles qui doivent démontrer que la demande de financement a été déposée au terme d'un processus transparent et inclusif ayant fait intervenir un large éventail de parties prenantes, dont des représentants de la société civile et des communautés de populations clés et vulnérables. Pour en savoir plus, consulter la section ci-dessous sur les critères d'admissibilité des instances de coordination nationale.

Pour la période d'allocation 2023-2025, tous les candidats doivent joindre à leur demande le **Descriptif du dialogue au niveau du pays**, une annexe où ils décrivent le processus entrepris pour faire participer un large éventail de parties prenantes au dialogue au niveau du pays.

Établissement de la subvention

Le dialogue au niveau du pays doit éclairer la conception du programme afin que les interventions touchent les populations pertinentes de manière efficace, efficiente et équitable.

Mise en œuvre de la subvention

Les ICN conservent leur rôle de supervision axé sur la maximisation de l'impact et de l'efficacité de la subvention du Fonds mondial. Elles doivent coordonner le dialogue au niveau du pays de manière à optimiser la mise en œuvre de la subvention.

Un webinaire sur les attentes au titre du dialogue au niveau du pays a été tenu le 5 octobre 2022.

L'enregistrement et les diapositives sont disponibles sur [iLearn](#).

Critères d'admissibilité des instances de coordination nationale

Les six critères d'admissibilité applicables aux instances de coordination nationale et régionale¹⁸ restent inchangés pour la période d'allocation 2023-2025.

Au dépôt de la demande de financement, le Fonds mondial procédera à l'examen préliminaire des [critères d'admissibilité 1 et 2 des instances de coordination nationale](#)¹⁹, relatifs à la procédure inclusive d'élaboration de la demande de financement et à la procédure ouverte et transparente de sélection du bénéficiaire principal. L'évaluation des critères d'admissibilité 3 à 6 des instances de coordination nationale est réalisée au moment du dépôt des demandes de financement et chaque année de la période de financement.

Pour tout supplément d'information sur les critères d'admissibilité des instances de coordination nationale, référez-vous à l'[Annexe II : Information supplémentaire sur les critères d'admissibilité des instances de coordination nationale](#).

3.2 Analyse, planification et renforcement

Tenir compte des besoins des systèmes de santé et des systèmes communautaires

Pour mettre fin aux épidémies de VIH, de tuberculose et de paludisme, il est essentiel de bâtir des systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS) – y compris les systèmes communautaires. Les contraintes auxquelles sont généralement confrontés les systèmes de santé et les systèmes communautaires entravent la fourniture des services de santé essentiels et menacent les progrès réalisés dans la lutte contre les trois maladies. Les investissements dans les SRPS obtiennent des résultats concrets en matière de santé et

¹⁸ Les organisations régionales et les entités autres qu'une instance de coordination nationale doivent démontrer qu'elles respectent le principe général d'inclusivité applicable dans le contexte du pays ou de la région.

¹⁹ Critères d'admissibilité des instances de coordination nationale - https://www.theglobalfund.org/media/8861/fundingrequest_cmeligibilityrequirements1-2_guidance_fr.pdf

garantissent la pérennité, l'équité et l'efficacité des soins de santé, tout en accélérant le progrès vers la santé et le bien-être pour tous.

Nous demandons aux candidats d'utiliser l'[Annexe sur les lacunes et les priorités en matière de SRPS](#) parallèlement à l'examen des lacunes programmatiques des ripostes nationales à chacune des maladies. Cette annexe aide les candidats à effectuer une évaluation solide des besoins et une analyse des lacunes des systèmes de santé et des systèmes communautaires et à utiliser des données probantes, y compris sur l'optimisation des ressources, pour guider les priorités d'investissement des subventions du Fonds mondial et d'autres sources de financement de la santé.

Les candidats doivent préciser, dans le formulaire de confirmation de la répartition par programme, la portion des sommes allouées pour chaque composante de maladie qu'ils comptent investir dans les composantes transversales des SRPS. Ceci est une nouvelle exigence pour la période d'allocation 2023-2025. Cet exercice peut conduire à des synergies parmi les investissements dans les systèmes pour les maladies admissibles.

Afin qu'ils procurent des services de santé centrés sur le patient avec efficacité et efficience, nous invitons les candidats à examiner les possibilités d'intégration des programmes subventionnés par le Fonds mondial mis en œuvre pour la lutte contre les trois maladies et des systèmes pour la santé en général. Les domaines à envisager sont les suivants : les laboratoires, les chaînes d'approvisionnement, les systèmes de données, le renforcement des systèmes communautaires (y compris le suivi dirigé par la communauté, la mobilisation des communautés, la recherche et le plaidoyer dirigés par les communautés, le renforcement des capacités et le développement du leadership) et les ressources humaines pour la santé au niveau des communautés et des structures de santé. Les candidats doivent également chercher des moyens de mobiliser le secteur privé, qui représente une part importante de l'offre de soins dans de nombreux pays.

Pour en savoir plus sur l'investissement dans les systèmes résistants et pérennes pour la santé, veuillez consulter la [Note d'information sur les SRPS](#).

Pour en savoir plus sur la répartition par programme, veuillez consulter l'[Annexe I : Information supplémentaire sur la répartition par programme](#).

Obstacles liés aux droits humains, égalité de genre et équité en matière de santé

Les obstacles liés aux droits humains et au genre nuisent aux ripostes aux trois maladies. Ils doivent être abordés de front. Il s'agit de réduire les inégalités de genre et de défendre les droits des personnes infectées par les maladies ou touchées par ces dernières, en commençant par les droits des femmes, des enfants, des adolescents, des jeunes et des communautés incluant une diversité d'identités de genre, ainsi que les droits des membres des populations clés et des autres populations vulnérables.

De même, il importe de maximiser l'équité en matière de santé et de chercher à éliminer les écarts indésirables, évitables et injustes dans les résultats de santé des différents

groupes de personnes. Cela signifie que les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées sont une priorité des programmes soutenus par le Fonds mondial.

Il est conseillé aux candidats de faire, avant la préparation de leur demande de financement, un constat étayé par des données sur les inégalités et les obstacles liés aux droits humains, à l'égalité de genre et à l'équité en santé, sur l'origine de ces inégalités et de ces obstacles et sur leurs impacts sur les résultats en santé.

Les candidats sont encouragés à joindre à leur demande de financement toute évaluation pertinente des droits humains, de l'égalité de genre et de l'équité en santé.

Élaborer ou mettre à jour des plans stratégiques nationaux et réaliser des examens des programmes

Le Fonds mondial encourage les candidats à utiliser les plans stratégiques nationaux de lutte contre les maladies comme point de départ pour les demandes de financement. Ces plans sont définis par les pays et fournissent l'orientation stratégique générale du pays pour une période donnée. Ils sont parfois étayés par des plans de mise en œuvre (annuels, bisannuels ou triennaux) et d'autres documents opérationnels, notamment un budget chiffré et hiérarchisé. Les plans stratégiques nationaux doivent être coordonnés avec la stratégie et le plan de santé généraux du pays, et tenir compte de l'optimisation des ressources (pour en savoir plus, consulter la [Note d'information technique sur l'optimisation des ressources](#)).²⁰

Un examen du programme doit permettre d'évaluer la mise en œuvre, les goulets d'étranglement, les progrès et les corrections nécessaires pour optimiser les ripostes des pays aux trois maladies et les systèmes de santé, dans les limites des ressources disponibles. L'évaluation systématique des forces, des défis, des progrès et des leçons tirées de l'examen des programmes fournit une base solide pour la mise à jour ou l'élaboration d'un plan stratégique national.

Pour en savoir plus sur les outils d'élaboration d'un plan stratégique national, veuillez consulter l'encadré d'information ci-dessous. Pour obtenir un outil spécifique à l'examen de la qualité des plans stratégiques nationaux, reportez-vous aux directives de l'[outil JANS](#)²¹ du Partenariat international pour la santé et aux directives des partenaires techniques concernant l'élaboration de plans stratégiques nationaux.

Informations supplémentaires sur l'établissement des plans stratégiques nationaux :

[Outil JANS et directives](#)²¹

[Notes d'information de base et notes d'information techniques du Fonds mondial](#)²²

²⁰ Note d'information technique sur l'optimisation des ressources - https://www.theglobalfund.org/media/9351/core_valueformoney_technicalbrief_fr.pdf

²¹ Outil JANS - <https://www.uhc2030.org/fr/notre-action/mieux-travailler-ensemble/coordination-du-renforcement-des-systemes-de-sante/outil-et-guide-relatifs-a-jans/>

²² Ressources pour les candidats - <https://www.theglobalfund.org/fr/applying-for-funding/design-and-submit-funding-requests/applicant-guidance-materials/>

Autres ressources de partenaires techniques sur la préparation d'un plan stratégique national :

[Note d'information sur l'optimisation des ressources](#) - [Annexe 5 : Informations et références complémentaires](#)²³

Renforcer les capacités des organisations à assise communautaire et dirigées par les communautés

Il a été démontré que les systèmes communautaires solides permettent d'organiser de meilleures ripostes aux trois maladies et produisent de meilleurs résultats pour les personnes infectées ou touchées par le VIH, la tuberculose et le paludisme. Ainsi, le Fonds mondial encourage les candidats à investir dans le renforcement des systèmes communautaires. Il peut s'agir d'investissements dans l'établissement et le renforcement d'organisations à assise communautaire et dirigées par les communautés, en particulier les populations clés, les femmes, les jeunes et les personnes infectées ou touchées par les trois maladies. Le renforcement des capacités de ces organisations améliorera l'accès aux services.

Pour en savoir plus, consultez la [Note d'information sur les SRPS](#) et la Note d'information technique sur le renforcement des systèmes communautaires.²⁴

Demander une assistance technique si nécessaire

Il arrive, au moment de la conception, de la mise en œuvre ou de l'évaluation des programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, que les pays relèvent des lacunes dans les capacités et des obstacles qui risquent de compromettre l'impact de leurs activités. Bien souvent, une coopération technique peut les aider à renforcer leurs capacités de manière à combler ces lacunes et à aplanir ces obstacles et, ce faisant, à optimiser l'impact.

Le Fonds mondial définit la coopération technique (parfois aussi appelée « assistance technique » ou « soutien technique ») comme l'engagement de personnes possédant les compétences techniques spécifiques et pertinentes pour appuyer un dialogue ouvert au niveau des pays, les activités préparatoires, les procédures d'établissement des subventions ou la mise en œuvre des programmes qu'il soutient. Le soutien technique, qu'il soit à court ou à long terme, cherche à renforcer la capacité des personnes et des institutions à entreprendre les activités pertinentes et à produire des données à l'appui de leur prise de décisions.

Soutien des organisations de la société civile et communautaires

Le Fonds mondial fournit, par l'intermédiaire de l'initiative stratégique de participation, une assistance technique aux organisations de la société civile et communautaires souhaitant participer activement aux procédures du Fonds mondial ci-après :

- Dialogue au niveau du pays ;

²³Annexe 5 de la Note d'information technique sur l'optimisation des ressources : Informations et références complémentaires - https://www.theglobalfund.org/media/9351/core_valueformoney_technicalbrief_fr.pdf

²⁴ La Note d'information technique sur le renforcement des systèmes communautaires sera publiée en novembre 2022.

- Préparation de la demande de financement ;
- Établissement de la subvention ;
- Mise en œuvre et suivi stratégique des subventions.

Cette initiative encourage la participation de la société civile et des communautés dans les processus nationaux en lien avec le Fonds mondial, comme l'élaboration d'un plan stratégique national pour les trois maladies.

Pour en savoir plus sur l'assistance technique à court terme offerte par l'initiative stratégique de participation communautaire, veuillez consulter le [site Web du Fonds mondial](#).

Pour tout supplément d'information sur les ressources de coopération technique disponibles, référez-vous aux [Ressources de coopération technique](#)²⁵ sur le site Web du Fonds mondial.

Renforcer la pérennité et préparer la transition

Avec le soutien des partenaires mondiaux de développement, les pays qui mettent en œuvre des programmes ont réalisé des avancées importantes dans la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme et dans le renforcement des systèmes de santé. Cependant, le seul moyen d'accélérer l'élimination des épidémies est l'établissement de systèmes de santé pérennes entièrement financés et administrés par les pays à même leurs propres ressources. Dans le cadre de son soutien au renforcement de la pérennité, le Fonds mondial recommande aux pays d'examiner plusieurs domaines thématiques. Par exemple :

- Le renforcement de la planification nationale, y compris l'établissement de plans stratégiques nationaux solides, chiffrés et hiérarchisés, de plans pour le secteur de la santé, de stratégies de financement de la santé et d'autres plans nationaux pertinents ;
- Le renforcement du financement global des systèmes de santé et des ripostes nationales, en mettant l'accent à la fois sur la mobilisation de ressources nationales supplémentaires pour la santé et sur l'efficacité et l'optimisation des ressources existantes ;
- La mise en œuvre par les systèmes nationaux et un meilleur alignement du soutien du Fonds mondial sur ces systèmes, dans la mesure du possible ;
- L'intensification des investissements stratégiques dans les systèmes résistants et pérennes pour la santé ;
- Le maintien et le renforcement de l'accès à des produits de santé de qualité à des prix abordables ;
- L'optimisation des ressources investies dans les ripostes nationales et les systèmes de santé ;
- Le plaidoyer en faveur des droits humains, de l'égalité de genre et de l'équité en santé, ainsi que le soutien aux activités visant la levée des obstacles liés au genre et aux droits humains qui entravent l'accès aux services.

²⁵ Ressources de coopération technique - <https://www.theglobalfund.org/fr/funding-model/throughout-the-cycle/technical-cooperation/>

Le Fonds mondial encourage les pays qui mettent en œuvre des programmes à se pencher sur d'autres aspects qui gagnent en importance à l'approche de la transition vers l'affranchissement de l'aide financière du Fonds mondial, par exemple :

- Évaluer leur degré de préparation à la transition et préparer un plan de pérennité ou de transition ;
- Aborder les difficultés liées à la transition en lien avec les services pour les populations clés et vulnérables et pour les organisations de la société civile et communautaires ;
- Accélérer le cofinancement de toutes les interventions, en particulier celles qui dépendent encore du financement du Fonds mondial ;
- Examiner attentivement le rôle que les entités chargées de la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial et les ICN peuvent jouer dans le renforcement de la pérennité et le soutien du processus de transition.

Tenir compte des critères d'évaluation du CTEP et des enseignements tirés

Pour aider le Fonds mondial à financer des programmes maximisant l'impact, le Conseil d'administration s'appuie sur un groupe indépendant d'experts internationaux, le Comité technique d'examen des propositions (CTEP), chargé d'examiner et d'évaluer les interventions hiérarchisées proposées dans la demande de financement.

Le CTEP réunit une équipe d'experts techniques spécialistes du VIH, de la tuberculose, du paludisme, des systèmes de santé, des systèmes communautaires, des droits humains et des questions de genre, du financement durable et des questions transversales de développement, comme la préparation aux pandémies. Ces experts sont chargés d'évaluer le bien-fondé technique, le centrage stratégique et le potentiel de pérennité et d'impact des demandes de financement. Ils formulent également des conseils à l'intention du Conseil d'administration du Fonds mondial.

Les critères d'évaluation du CTEP sont les suivants :

- Mettre fin aux épidémies de sida, de tuberculose et de paludisme ;
- Optimiser les systèmes pour la santé intégrés et centrés sur la personne ;
- Maximiser l'équité en matière de santé, l'égalité de genre et les droits humains ;
- Renforcer la mobilisation des ressources, la pérennité, le financement de la santé et l'optimisation des ressources ;
- Renforcer les capacités de préparation aux pandémies des pays, en bâtissant des systèmes pour la santé intégrés et résilients.

Après son examen des demandes de financement, le Comité technique d'examen des propositions publie des rapports et ses observations, dans lesquels il relève les tendances et les enseignements tirés et formule des recommandations à l'appui de l'élaboration des programmes.

Il est recommandé aux candidats de consulter les [critères d'évaluation du CTEP](#)²⁶, le [Rapport d'observation 2020-2022 du CTEP](#)²⁷ et les [autres rapports du CTEP](#)²⁸, qui éclaireront leurs réflexions sur le renforcement des programmes en cours et la préparation de leurs demandes de financement.

²⁶ Mandat et critères d'évaluation du CTEP - https://www.theglobalfund.org/media/5319/trp_technicalreviewpanel_tor_fr.pdf

²⁷ Rapport d'observation 2020-2022 du CTEP - https://www.theglobalfund.org/media/12229/trp_2020-2022observations_report_fr.pdf

²⁸ Autres rapports du CTEP - <https://www.theglobalfund.org/en/technical-review-panel/reports/>

4. Préparation de la demande de financement

La préparation de la demande de financement commence officiellement au moment où le candidat reçoit sa lettre d'allocation. Le Fonds mondial enverra ces lettres aux ICN à compter de décembre 2022.

La présente section détaille quelques-unes des importantes étapes de préparation de la demande de financement. La liste complète des étapes et l'ordre dans lequel elles doivent être suivies varient selon le contexte du pays.

Les sections 4.1 à 4.6 expliquent les **préparatifs** en lien avec la demande de financement, et les sections 4.7 à 4.12 décrivent **le contenu et les questions** qui doivent être abordés dans la demande de financement.

4.1 Évaluer les lacunes dans les programmes et les SRPS

Les candidats sont encouragés à se préparer au dialogue au niveau du pays en ayant préalablement rempli, à tout le moins, le tableau des lacunes programmatiques, le tableau du paysage de financement et l'analyse des lacunes des SRPS qui se trouvent dans l'Annexe sur les lacunes et les priorités en matière de SRPS. Cet exercice garantit que la discussion sur la répartition par programme et les priorités programmatiques sont fondées sur des données récentes.

Dans l'Annexe sur les lacunes et les priorités en matière de SRPS, il est demandé aux candidats de fournir des informations sur leurs priorités en matière de SRPS, par maladie, et de décrire comment ces priorités seront organisées en un tout cohérent dans une demande d'investissement dans les SRPS en adéquation avec le plan national pour le secteur de la santé. Il est également demandé aux candidats de communiquer des informations sur le financement des SRPS existant et projet, sur les déficits de financement et sur la manière dont la demande de financement permet d'y remédier.

4.2 Examiner et confirmer la répartition par programme

Les ICN ont la possibilité de modifier la répartition des fonds communiquée entre les composantes de maladies admissibles et les activités de pérennisation des systèmes de santé, afin de s'adapter au mieux au contexte du pays. Éclairée par le dialogue au niveau du pays, l'instance de coordination nationale a recours à un processus documenté et inclusif pour déterminer la meilleure façon d'allouer les fonds. Les instances sont invitées à déterminer au préalable les modalités de la procédure, à convoquer des réunions en vue d'établir la répartition par programme, et à veiller à ce que les discussions soient fondées

sur des données et incluent des représentants des systèmes de santé. Au cours de ces discussions, les ICN sont invitées à envisager et à planifier les investissements nécessaires dans les interventions transversales en faveur des SRPS.

Lorsque les ICN fournissent au Fonds mondial leur proposition de répartition par programme, on leur demande de fournir un montant indicatif des dépenses dans les SRPS qui est anticipé à partir de l'allocation pour chaque composante de la maladie. Cela doit être renseigné par l'analyse réalisée pour l'Annexe sur les lacunes et les priorités en matière de SRPS.

Les candidats doivent confirmer leur répartition par programme existante ou révisée au plus tard à la date de dépôt de leur première demande de financement. Cela se fait en remplissant le formulaire de confirmation de la répartition par programme (joint à la lettre d'allocation).

Un webinaire sur les attentes au titre du dialogue au niveau du pays, notamment concernant la répartition par programme, a été tenu le 5 octobre 2022.

L'enregistrement et les diapositives sont disponibles sur [iLearn](#).

4.3 Planifier les demandes de financement qui seront envoyées

Le Fonds mondial encourage les candidats à envoyer des demandes de financement intégrées, autrement dit une demande de financement qui inclut toutes les composantes de maladie admissibles et les investissements dans les SRPS. Cela permet aux candidats de mieux exposer en quoi les programmes de lutte contre les maladies et les investissements dans les SRPS sont considérés dans leur globalité, mais aussi en quoi les programmes se complètent, sont bien intégrés et optimisent les ressources.

Même lorsque l'approche intégrée n'est pas choisie, les pays sont vivement encouragés à présenter l'ensemble de leur demande pour les investissements dans les SRPS dans une seule candidature (dans le cadre d'une candidature pour une maladie ou en tant que candidature autonome) afin de garantir la cohérence de la démarche et de réduire au minimum la fragmentation.

Dans les cas où le taux de co-infection par la tuberculose et le VIH est élevé, il est demandé aux candidats d'envoyer au moins les composantes tuberculose et VIH dans la même demande. Une demande portant uniquement sur la tuberculose et le VIH est appelée une demande conjointe. Si un pays est tenu de présenter une demande conjointe, ce critère sera indiqué dans la lettre d'allocation.

4.4 Planifier le moment où les demandes de financement seront envoyées

Périodes de présentation des demandes

Le Fonds mondial a défini les dates de présentation des demandes de financement et les périodes d'examen y afférentes pour 2023. Les périodes de présentation des demandes pour 2024 seront annoncées ultérieurement aux candidats, qui collaboreront avec les équipes de pays du Fonds mondial pour fixer une période d'examen appropriée.

Période d'examen	Date de dépôt	Dates du Comité technique d'examen des propositions
1	20 mars 2023	Avril – mai 2023
2	29 mai 2023	Juillet 2023
3	21 août 2023	Septembre – octobre 2023

Ensuite, les équipes de pays inscrivent le candidat pour la période d'examen. Il est fortement recommandé aux pays dont la subvention actuelle prend fin en décembre 2023 de préparer leur demande de financement pour la période 1 de présentation des demandes. Tous les documents de la demande de financement seront remplis hors ligne à l'aide des documents types pertinents, puis l'équipe de pays les téléchargera dans le système du Fonds mondial.

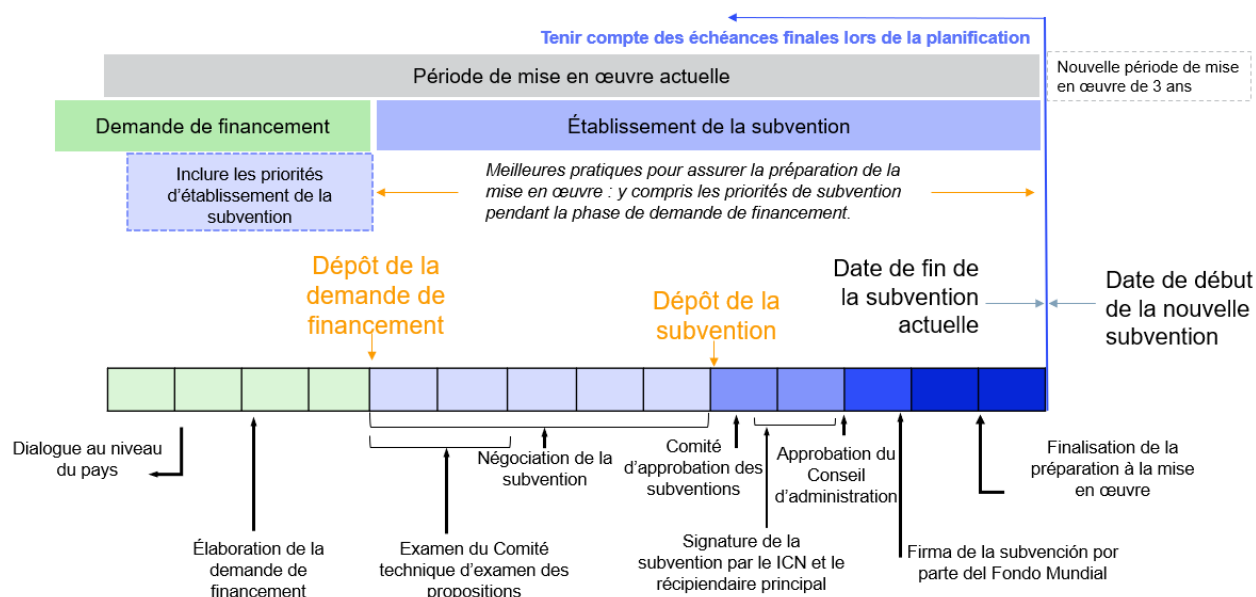
L'outil de suivi des demandes de financement²⁹ liste les périodes de présentation des demandes enregistrées pour une demande de financement.

Planifier et s'assurer de la préparation à la mise en œuvre

Les candidats, de concert avec les entités de mise en œuvre et les équipes de pays, planifient de manière intégrée les étapes de la demande de financement, de l'établissement de la subvention et des livrables pour s'assurer que les subventions sont « prêtes pour la mise en œuvre » avant que la nouvelle subvention ne commence. Idéalement, cela signifie que les nouvelles subventions sont signées au moins un mois avant la fin de la subvention en cours.

Lors de la planification, les ICN doivent allouer un temps suffisant au dialogue inclusif, à l'établissement des demandes de financement, ainsi qu'aux examens, à l'établissement, à l'approbation et à la signature des subventions. La procédure globale, de la demande de financement à la signature de la subvention, peut prendre près de neuf mois (ou plus dans certains cas, selon le temps nécessaire à l'établissement de la subvention).

²⁹ L'outil de suivi des demandes de financement devrait être publié en janvier 2023.



Le respect du calendrier de la demande de financement et de l'envoi de la subvention est crucial pour garantir la préparation à la mise en œuvre. L'état de préparation à la mise en œuvre signifie que les ressources humaines du récipiendaire principal, des sous-récepteurs et des fournisseurs sont identifiées tôt, qu'un contrat est conclu et qu'un plan de travail de mise en œuvre pour la première année de la période de mise en œuvre de la subvention a été convenu, de sorte que le récipiendaire principal puisse commencer à mettre en œuvre les activités liées à la subvention dès le début de la période de mise en œuvre.

Le Fonds mondial s'attend à ce que toutes les possibilités de préparation à la mise en œuvre soient entreprises, notamment en faisant progresser les priorités de l'établissement de la subvention au cours de la préparation de la demande de financement.

Les candidats, et en particulier ceux qui ont recours à la candidature de reconduction du programme ou ceux pour lesquels le récipiendaire principal reste le même, sont fortement encouragés à confirmer la sélection du récipiendaire principal au début du processus de dialogue au niveau du pays et à inviter le récipiendaire principal à participer à l'élaboration des documents de base (p. ex. le cadre de performance, le budget détaillé et le document type de gestion des produits de santé). Cela signifie que les documents soumis avec la demande de financement comprennent déjà un niveau de détail adapté pour l'établissement de la subvention, de sorte que les négociations sur l'établissement de la subvention peuvent être plus rapides.³⁰

La préparation à la mise en œuvre peut être encore accélérée si l'on entreprend tôt la sélection et la conclusion de contrats avec des ressources humaines, des sous-récepteurs et des partenaires pour ce qui est des achats.

³⁰ La prochaine note de politique opérationnelle sur l'établissement, l'approbation et la signature des subventions devrait être publiée au début de l'année 2023.

Il n'est pas recommandé d'avancer l'établissement de la subvention lorsque le candidat est préoccupé quant à la performance du ou des bénéficiaires principaux et/ou lorsque le bénéficiaire principal est censé changer.

4.5 Évaluer l'établissement des priorités et l'optimisation des ressources

Les demandes de financement doivent refléter l'établissement des priorités et l'optimisation des ressources. L'optimisation des ressources est démontrée à travers les cinq dimensions suivantes : économie, efficacité, efficience, équité et pérennité. L'établissement des priorités et l'équilibre entre les cinq éléments de l'optimisation des ressources doivent tenir compte du contexte du pays, notamment des tendances épidémiologiques, des lacunes programmatiques, des résultats escomptés, des contributions d'autres sources de financement, du budget disponible, ainsi que des contraintes de capacité du système de santé. Pour en savoir plus sur le cadre d'optimisation des ressources, se reporter à la [Note d'information technique sur l'optimisation des ressources](#).

Les discussions sur l'établissement des priorités et l'optimisation des ressources exigent des processus inclusifs et transparents, avec la participation de toutes les parties prenantes clés, y compris la société civile et les communautés touchées par le VIH, la tuberculose ou le paludisme, et sont étayées par des éléments probants chaque fois que possible. Afin d'assurer l'alignement sur les orientations normatives, les candidats sont fortement encouragés à inclure des partenaires techniques dans la préparation de la demande de financement, en particulier dans les discussions sur l'établissement des priorités et l'optimisation des ressources.

Les interventions proposées sont séparées dans l'une des deux sections qui composent la demande de financement : 1) la demande de financement ou 2) l'annexe de la demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée (PAAR). La demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée dresse une liste d'interventions chiffrées et organisées par ordre de priorité pour lesquelles un financement est nécessaire, mais qui ne peuvent pas être financées avec la somme allouée au pays. Le montant demandé dans la demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée doit équivaloir à 30 % du montant de la somme allouée au minimum. Les interventions proposées jugées techniquement fiables sont inscrites au registre des [demandes de qualité non financées](#)³¹ du Fonds mondial.

D'autres éléments de la demande de financement, y compris les tableaux des lacunes programmatiques, le tableau du paysage de financement, l'Annexe sur les lacunes et les priorités en matière de SRPS et les tableaux des données essentielles, peuvent appuyer l'établissement des priorités. Le processus, les éléments probants, la justification et le

³¹ Demande de qualité non financée - <https://www.theglobalfund.org/fr/applying-for-funding/grant-making/unfunded-quality-demand/>

dialogue pour établir les priorités des interventions et l'optimisation des ressources y afférente doivent être fournis dans le descriptif de la demande de financement.

Pour en savoir plus sur les modifications apportées à l'Annexe de la demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée (PAAR), veuillez consulter la Foire aux questions pour la période d'allocation 2023-2025.³²

4.6 Évaluer la conformité aux éléments essentiels du programme

Les éléments essentiels du programme sont des interventions et des approches clés fondées sur des données probantes que les partenaires ont jugées nécessaires à l'atteinte des objectifs mondiaux visant à mettre fin aux trois maladies en tant qu'épidémies d'ici 2030 et qui, à ce titre, doivent être au cœur de tous les programmes nationaux de lutte contre les maladies.

Afin d'assurer que les programmes sont en voie de satisfaire aux éléments essentiels du programme, les candidats doivent indiquer leurs progrès quant à l'atteinte de ces éléments pour la tuberculose et le paludisme dans les nouveaux onglets des tableaux des données essentielles. Les pays des portefeuilles à fort impact et essentiels sont également invités à décrire dans le descriptif de la demande de financement comment ils prévoient aborder les éléments essentiels du programme qui ne sont pas satisfaits dans les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose ou le paludisme.

Le Comité technique d'examen des propositions évaluera le progrès par rapport aux éléments essentiels du programme dans le cadre de son examen. L'itération de la demande de financement ne sera pas basée sur le niveau d'avancement d'un pays par rapport aux éléments essentiels du programme. Toutefois, si la capacité du pays à progresser vers la réalisation des éléments essentiels du programme suscite des préoccupations, le Comité technique d'examen des propositions peut choisir d'en prendre note.

Veuillez consulter les notes d'information sur la tuberculose, le VIH et le paludisme pour obtenir une description plus détaillée des éléments essentiels du programme.

Un webinaire sur les mises à jour des notes d'information – y compris les éléments essentiels du programme et les approches critiques – aura lieu le 24 novembre 2022.

L'inscription à ce webinaire et à d'autres webinaires se fait sur le [site Web du Fonds mondial](#). Les enregistrements seront disponibles sur [iLearn](#) après les séances.

³² Foire aux questions pour la période d'allocation 2023-2025 - https://www.theglobalfund.org/media/12407/core_2023-2025cycle_faq_fr.pdf

4.7 Évaluer la conformité aux approches critiques des SRPS

En ce qui concerne les SRPS, le Fonds mondial a établi les approches critiques d'investissement dans les systèmes et les ripostes communautaires, les systèmes de suivi et d'évaluation, les ressources humaines pour la santé, les systèmes de gestion des produits de santé et les systèmes de laboratoires nationaux. Ces approches critiques sont résumées dans la [Note d'information sur les SRPS](#).

Ces approches critiques décrivent les principales directions stratégiques des interventions en faveur des SRPS soutenues par le Fonds mondial. L'objectif est de favoriser l'adoption de recommandations fondées sur des données probantes et les meilleures pratiques pour les SRPS. L'adoption de ces approches critiques aidera les candidats à concevoir, planifier et développer des interventions en faveur des SRPS déployées dans le cadre des programmes soutenus par le Fonds mondial, et à s'assurer qu'elles sont mises en place pour obtenir un impact optimal.

Il faut se référer aux approches critiques lorsque l'on remplit les questions liées aux SRPS dans le document type de la demande de financement, ainsi que pendant la négociation et la mise en œuvre de la subvention.

4.8 Évaluer le soutien des investissements à la préparation aux pandémies

Le COVID-19 a révélé des lacunes dans la préparation aux pandémies et a fait reculer les progrès contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. De concert avec le travail essentiel de ses partenaires, le Fonds mondial vise à renforcer les capacités de préparation aux pandémies des pays au cours de la période d'allocation 2023-2025, en bâtissant des systèmes de santé résilients, durables, centrés sur la personne et intégrés et en renforçant la résilience des programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme aux menaces de pandémie.

On demande donc aux candidats de déterminer la manière dont les programmes peuvent contribuer à l'amélioration de la préparation aux pandémies. Le cadre modulaire sur les SRPS contient des modules sur les laboratoires, la surveillance, les ressources humaines pour la santé, ainsi que l'oxygène médical et les soins respiratoires qui permettent aux candidats d'investir dans des activités visant à renforcer les capacités de préparation aux pandémies.

4.9 Tenir compte de la pérennité des interventions demandées

Tous les candidats sont encouragés à tenir compte de manière proactive au renforcement de la pérennité des ripostes nationales. Cela implique d'examiner attentivement la manière

dont les interventions financées par le Fonds mondial seront maintenues au-delà de la période d'allocation. Il est essentiel pour les candidats de planifier la manière dont les interventions (ainsi que les niveaux de couverture et l'impact associés) financées avec le soutien du Fonds mondial seront maintenues, même lorsque le soutien du Fonds mondial aura pris fin ou diminué. Cela est particulièrement important étant donné que les allocations du Fonds mondial peuvent fluctuer. Les enseignements tirés montrent également qu'il est indispensable de procéder à une planification en amont pour faciliter des transitions en douceur des interventions financées par des ressources extérieures vers le financement national de ces dernières.

4.10 Évaluer l'impact des interventions demandées sur l'avancement de l'égalité de genre

Tout en préparant la demande de financement et en établissant les priorités de cette dernière, les candidats doivent tenir compte de la façon dont les interventions choisies feront progresser l'égalité de genre. Il est important de reconnaître que les femmes, les hommes et les membres issus de communautés de différents genres sont confrontés à des risques, des vulnérabilités et des obstacles fondés sur le genre qui entravent l'accès aux services de santé et mettent leur santé en danger. Les demandes de financement doivent répondre à ces obstacles et aux besoins différenciés selon le genre, tout en s'attaquant aux causes des inégalités en matière de santé fondées sur le genre et en s'efforçant de transformer les normes, les relations et les rôles liés au genre.

Au cours de l'examen, le CTEP attribuera une note à chaque demande de financement en utilisant la rubrique suivante :

Score	Critères minimaux du Fonds mondial
Non ciblé (score 0) : Toute demande de financement ne répondant pas au critère <i>Significatif</i> ou au critère <i>Principal</i>	Il est fortement recommandé que toutes les demandes de financement soient étayées par une analyse de genre afin <u>qu'au minimum</u> l'investissement du Fonds mondial ne soit pas préjudiciable et ne renforce pas les inégalités de genre.
Significatif (score 1) : L'égalité de genre n'est pas ce qui motive principalement le lancement du projet ou du programme, mais elle constitue une partie importante et délibérée de l'intervention.	Une évaluation des questions de genre pertinente pour chaque composante de maladie de la demande de financement a été menée. Les conclusions de l'évaluation des questions de genre ont éclairé la demande de financement. La demande de financement comprend au moins une intervention contribuant explicitement à la promotion de l'égalité de genre. Les données et les indicateurs sont ventilés par sexe ou par genre, le cas échéant. Engagement à recueillir et analyser régulièrement des données ventilées par sexe ou par genre afin d'éclairer la conception du programme, son adaptation et la compréhension de ses résultats.
Principal (score 2) : L'égalité de genre est un objectif contributif fondamental pour la conception et les résultats attendus du projet ou du programme.	Une évaluation des questions de genre pertinente pour chaque composante de maladie de la demande de financement a été menée. Les conclusions de l'évaluation des questions de genre ont éclairé la demande de financement. La demande de financement comprend au moins trois interventions qui contribuent explicitement à la promotion de l'égalité de genre La promotion de l'égalité de genre est l'une des principales ambitions des investissements du Fonds mondial. Les résultats de la majorité des interventions sont mesurés à l'aide d'indicateurs ventilés par sexe ou par genre. Engagement à recueillir et analyser régulièrement des données ventilées par genre pour éclairer la conception du programme, son adaptation et la compréhension de ses résultats.

Cette note, appelée marqueur de l'égalité de genre, sera utilisée pour suivre et rendre compte de la façon dont les investissements du Fonds mondial font avancer collectivement l'égalité de genre au fil du temps. La note n'aura aucune incidence sur l'approbation des demandes de financement. Toutefois, les candidats peuvent vouloir utiliser les critères pour contribuer à assurer une approche systématique visant à améliorer l'égalité de genre au fil du temps.

4.11 Évaluer l'alignement des interventions demandées avec les priorités identifiées par la société civile et les communautés

Au cours de la période d'allocation 2023-2025, la société civile et les communautés les plus touchées par le VIH, la tuberculose et le paludisme sont invitées à identifier leurs vingt priorités pour chaque demande de financement dans une nouvelle annexe.

Les candidats sont encouragés à consulter cette annexe pour s'assurer que ces besoins guident l'établissement des priorités des interventions, l'élaboration de la demande de financement et les discussions suivantes sur l'établissement de la subvention.

4.12 Évaluer la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels dans le cadre des programmes

Associée au principe fondamental consistant à « ne pas nuire », la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (EAHS) est incluse dans la nouvelle stratégie du Fonds mondial.

Le Fonds mondial reconnaît qu'il est essentiel de concevoir des programmes qui intègrent la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en tant que composante transversale, afin de rendre les interventions et les programmes aussi sûrs que possible, en veillant à ce que l'accent soit mis sur la manière dont les services sont fournis et dont les bénéficiaires y accèdent.

Le Fonds mondial conseille à tous les candidats d'identifier, au moment du dialogue au niveau du pays, les risques d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels en rapport avec le programme, puis de proposer les mesures d'atténuation correspondantes.

Les mesures d'atténuation des risques liés au mode de prestation des services ou au mode d'accès aux services par les bénéficiaires peuvent être intégrées aux interventions proposées. Il est également recommandé d'intégrer les informations liées à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels aux activités de sensibilisation de la communauté, telles que les stratégies de sensibilisation, les campagnes de communication, la formation et toute autre activité ciblant les récipiendaires des subventions.

Pour faciliter la tâche d'identification de ces risques liés au programme et des mesures d'atténuation, les candidats peuvent utiliser « l'outil d'évaluation et d'atténuation des risques » inclus comme annexe facultative dans le dossier de candidature. Ils peuvent aussi utiliser d'autres outils équivalents et communiquer leurs résultats.

Pour plus d'informations sur la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, veuillez consulter la [Note d'orientation sur la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels](#).³³

4.13 Examen avant dépôt

Une fois leur demande de financement préparée, les candidats sont encouragés à examiner la description de la demande de financement et les annexes associées pour s'assurer qu'elles sont complètes et cohérentes avant de les envoyer au Fonds mondial. Cela implique que :

- Toutes les questions ont reçu une réponse et tous les éléments pertinents des questions ont été abordés ;
- Tous les chiffres financiers et programmatiques s'additionnent et sont cohérents dans le descriptif et les annexes de la demande de financement ;
- Les obstacles aux droits humains, l'inégalité de genre et les inégalités en matière de santé qui ont été identifiés dans l'analyse sont abordés dans le descriptif de la demande de financement. S'ils n'ont pas été abordés, cela doit être expliqué dans la justification ;
- Les pièces justificatives pertinentes sont jointes (veuillez vous référer à la liste des pièces jointes obligatoires incluse dans les instructions respectives) et les références sont exactes. Joignez uniquement les documents additionnels référencés dans la demande de financement ;
- La description de la demande de financement est cohérente avec les lacunes identifiées dans le(s) tableau(x) des lacunes programmatiques et dans le tableau du paysage de financement, et les raisons motivant l'établissement des priorités sont clairement présentées.

Les ICN doivent transmettre la demande de financement à tous leurs membres, aux récipiendaires principaux et aux autres groupes impliqués dans l'élaboration de ce document avant de l'envoyer. Après le dépôt de la demande de financement au Fonds mondial, il est recommandé que l'ICN communique celle-ci aux participants du dialogue au niveau du pays, qui pourront ainsi prendre connaissance du résultat final et de ce qui a été envoyé.

³³ Note d'orientation sur la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels - https://www.theglobalfund.org/media/12159/ethics_protection-sexual-exploitation-abuse-harassment-guidance_note_en.pdf

5. Après le dépôt de la demande de financement

Après le dépôt de la demande de financement, le CTEP examine les documents. Si la demande de financement est recommandée pour l'établissement de la subvention, les documents de la subvention sont élaborés et examinés par le Comité d'approbation des subventions. Ensuite, les subventions sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

5.1 Comité technique d'examen des propositions (CTEP)

À la suite de l'examen de la demande de financement par le CTEP selon ses [critères d'examen](#), le résultat sera l'un des suivants :

- Lancer l'établissement de la subvention : la demande de financement est ciblée stratégiquement et techniquement solide, même si le candidat devra éventuellement apporter des éclaircissements ou procéder à des ajustements dans les temps impartis ; ou
- Soumettre à nouveau la demande de financement (itération) : le candidat doit prendre acte des commentaires du CTEP et lui présenter une nouvelle demande de financement en vue d'un second examen avant de passer à l'étape d'établissement de la subvention. Cette itération peut être effectuée sur une base individuelle dans le cadre de demandes conjointes ou intégrées, ce qui permet à d'autres composantes de procéder à l'établissement de la subvention.

Les résultats de l'examen du CTEP sont communiqués aux candidats au moyen du formulaire d'examen et de recommandation, envoyé par les équipes de pays. Dans la plupart des cas, les candidats reçoivent ce document sous deux semaines après la réunion du CTEP.

Des informations supplémentaires sur le Comité technique d'examen des propositions sont présentées dans les documents ci-après :

[Mandat et critères d'évaluation du CTEP](#)

[Rapport d'observation 2020-2022 du Comité technique d'examen des propositions](#)

5.2 Établissement de la subvention

L'établissement de la subvention est le processus de transformation de la demande de financement, y compris des recommandations du CTEP (et du Comité d'approbation des subventions, le cas échéant), en subventions de qualité prêtes au décaissement qui seront soumises à l'examen du Comité d'approbation des subventions et à l'approbation du Conseil d'administration du Fonds mondial, et prêtes à être mises en œuvre à la date de début de la période de mise en œuvre.

5.3 Comité d'approbation des subventions

Les examens du Comité d'approbation des subventions auront généralement lieu après l'établissement de la subvention, lorsque les subventions finales sont prêtes à être examinées. L'examen du Comité d'approbation des subventions survient pendant l'établissement de la subvention si spécifiquement demandé.

À l'issue de l'examen des documents finaux de la subvention, le Comité d'approbation des subventions transmet un rapport au Conseil d'administration, dans lequel il émet des recommandations. Si le Conseil d'administration approuve les montants définitifs et les exigences de la subvention, l'équipe de pays transmet ces informations au candidat.

Suite à la recommandation du Comité d'approbation des subventions, le registre de la demande de qualité non financée sera mis à jour sur le site Web du Fonds mondial.

Critères d'examen du Comité d'approbation des subventions

- Détermination de la portée programmatique finale, afin de garantir un investissement stratégique des ressources du Fonds mondial pour optimiser l'impact, aligné sur la stratégie nationale et centrée sur les populations clés, les droits humains, les questions de genre et les zones géographiques à transmission élevée, selon les cas.
- Confirmation que les questions soulevées et les éclaircissements demandés par le CTEP et le Comité d'approbation des subventions (le cas échéant) ont été pris en compte pendant l'établissement de la subvention.
- Examen rigoureux des finances et du budget permettant d'identifier les gains d'efficacité et les économies (p. ex. au niveau de la gestion du programme et des coûts unitaires) pouvant être réinvesties en vue d'optimiser l'impact.
- Identification adéquate des risques et des mesures d'atténuation des risques résiduels mises en place.
- Modalités de gestion de la subvention et capacité de mise en œuvre globales, notamment le respect des normes minimales, des politiques et des procédures applicables du Fonds mondial.
- Clarification des stratégies et des mesures clés devant faire l'objet d'un suivi pendant la mise en œuvre du programme afin de garantir la qualité et l'efficacité de ce dernier.
- Évaluation du paysage de financement du gouvernement et des partenaires, notamment des contributions des autorités publiques et des plans de pérennité.
- État global de préparation à la mise en œuvre de la subvention.

³⁴ Établissement de la subvention - https://www.theglobalfund.org/media/12159/ethics_protection-sexual-exploitation-abuse-harassment-guidance_note_en.pdf

5.4 Signature de la subvention

Le Conseil d'administration du Fonds mondial approuve les subventions prêtes au décaissement, puis les parties signent l'accord de subvention, les bénéficiaires principaux s'assurent de l'état de préparation à la mise en œuvre et les fonds de la subvention sont engagés et transférés au bénéficiaire principal. Le Conseil d'administration approuve le financement recommandé pour chaque composante de maladie de chaque pays et ses subventions constitutives pour la durée de la période de mise en œuvre pertinente.

L'accord de subvention doit être signé dans les meilleurs délais afin de faciliter le décaissement des fonds et de préparer le déploiement des activités dès le début de la période de mise en œuvre.

Annexe I : Information supplémentaire sur la répartition par programme

Le Fonds mondial emploie une terminologie propre à la répartition par programme.

- La *répartition par programme communiquée* correspond au montant recommandé par le Fonds mondial dans la première lettre d'allocation envoyée à l'instance de coordination nationale. La répartition par programme communiquée ne comprend pas la répartition pour les SRPS.
- La *répartition par programme proposée* correspond au montant qui est proposé au Fonds mondial au terme de discussions menées par l'instance de coordination nationale et appuyées par le dialogue au niveau du pays. Cette répartition par programme est soit la *répartition par programme confirmée* (si l'instance de coordination nationale accepte la répartition communiquée par le Fonds mondial), soit la *répartition par programme révisée* (si l'instance de coordination nationale estime qu'une répartition différente est nécessaire).
- Les *dépenses indicatives dans les SRPS* correspondent à la portion des sommes allouées aux composantes de maladie qui sera investie dans les SRPS.
- La *répartition par programme approuvée* correspond au montant approuvé par le Fonds mondial au terme de son examen de la répartition par programme proposée.

Si nécessaire³⁵, et avant le dépôt de la première demande de financement, les candidats doivent confirmer la répartition par programme communiquée dans la lettre d'allocation ou proposer une révision de cette répartition. Ce faisant, les candidats doivent tenir compte des éléments suivants.

- Il est conseillé aux candidats de remplir les tableaux des lacunes programmatiques et l'analyse des carences des SRPS avant de négocier et de déterminer la répartition par programme.
- Les candidats doivent confirmer la répartition par programme communiquée ou proposer une répartition par programme révisée au plus tard à la date de dépôt de leur première demande de financement, en remplissant le formulaire de confirmation de la répartition par programme (joint à la lettre d'allocation).
- Les candidats doivent préciser la portion des sommes allouées pour chaque composante de maladie qu'ils comptent investir dans les SRPS. Ceci est une nouvelle exigence pour le cycle en cours. Cet exercice est nécessaire pour relever les synergies possibles parmi les investissements dans les systèmes pour les maladies admissibles. Il n'est pas considéré comme une modification de la répartition par programme et ne nécessite pas l'approbation du Fonds mondial.
- Comme dans les cycles précédents, s'ils prévoient une subvention individuelle pour les SRPS, les candidats doivent indiquer, dans le formulaire de confirmation de la répartition par programme, la nouvelle répartition par programme, en traitant les SRPS comme une composante distincte. Cela est considéré comme une modification de la répartition par programme.
- Les candidats ne doivent fournir une justification pour la répartition par programme proposée que si celle-ci diffère de la répartition par programme communiquée par le Fonds mondial dans la lettre d'allocation. Le processus décisionnel doit être inclusif, justifié et documenté.

³⁵ Les candidats qui reçoivent une allocation pour une seule composante de maladie n'ont pas à effectuer cette démarche.

- Le Fonds mondial indique également dans la lettre d'allocation si les décisions ou les résultats en lien avec les allocations ont un effet sur l'utilisation des fonds, comme défini dans la procédure d'ajustement qualitatif. Toute modification à la répartition par programme pour ces composantes fait l'objet d'un examen minutieux.
- L'équipe de pays doit participer aux discussions sur la répartition par programme pour garantir un processus solide et inclusif et une justification claire de la répartition par programme proposée par l'instance de coordination nationale.
- L'approbation par le Fonds mondial de la répartition par programme est obligatoire et doit être obtenue avant l'examen de la première demande de financement du candidat par le CTEP.

Annexe II : Information supplémentaire sur les critères d'admissibilité des instances de coordination nationale

Les six critères d'admissibilité que doivent remplir les ICN et les ICR n'ont pas été modifiés pour la période d'allocation 2023-2025.

Pour tout supplément d'information, référez-vous aux politiques et aux orientations en ligne relatives aux ICN (liens ci-dessous).

- **Critère d'admissibilité n° 1** : coordonner la mise au point de toutes les demandes de financement selon des procédures transparentes et inclusives.
- **Critère d'admissibilité n° 2** : employer une procédure ouverte transparente de sélection de tous les récipiendaires principaux.
- **Critère d'admissibilité n° 3** : présenter un plan de suivi stratégique pour tous les financements approuvés du Fonds mondial et s'y conformer.
- **Critère d'admissibilité n° 4** : apporter la preuve de la participation des communautés touchées au sein de l'instance de coordination.
- **Critère d'admissibilité n° 5** : assurer la représentation des circonscriptions non gouvernementales au sein de l'instance de coordination, selon une procédure transparente et documentée établie par chaque circonscription.
- **Critère d'admissibilité n° 6** : adopter et appliquer un code d'éthique et un code en matière de conflits d'intérêts.

Conformité aux critères d'admissibilité

Dans le cadre du processus de la demande de financement, les candidats doivent s'assurer qu'ils respectent tous les critères d'admissibilité qui leur sont applicables et qu'ils conservent des preuves documentées.

À l'étape du dépôt de la demande de financement, le Secrétariat du Fonds mondial fera preuve de discernement dans son examen des critères d'admissibilité 1 et 2 des ICN. Cela signifie que les composantes considérées comme les plus à risque de non-conformité aux critères d'admissibilité des ICN subiront un examen plus minutieux et approfondi. Les autres composantes seront examinées plus sommairement. Il appartiendra au Comité de vérification de la conformité de déterminer un niveau de détail d'examen qui assurera le respect des critères d'admissibilité 1 et 2. Veuillez consulter les [Orientations concernant les critères d'admissibilité 1 et 2 des instances de coordination nationale](https://www.theglobalfund.org/fr/country-coordinating-mechanism/eligibility/)³⁶ pour en savoir plus.

L'outil d'évaluation du seuil mis en place pour la plupart des ICN dans le cadre du projet « Évolution des ICN » 2021-2022 confirme le statut de conformité du candidat aux critères

³⁶ Critères d'admissibilité des instances de coordination nationale - <https://www.theglobalfund.org/fr/country-coordinating-mechanism/eligibility/>

d'admissibilité 3 à 6³⁷ pour le cycle de financement 2023-2025 et procure un moyen d'effectuer le suivi annuel. Les ICN qui n'ont pas encore eu accès à cet outil ont été contactées individuellement en vue d'une évaluation de mise à jour en 2022, avant le début du nouveau cycle en 2023.

Des informations et ressources supplémentaires sur l'admissibilité des ICN sont présentées dans les documents ci-après :

- [Politique relative aux instances de coordination nationale, y compris les principes et les exigences](#)
- [Politique relative aux ICN et outil d'évaluation](#)
- [Directives relatives aux critères d'admissibilité 1 et 2 des instances de coordination nationale](#)
- [Vidéo d'introduction au Fonds mondial et aux ICN](#)

³⁷ L'évaluation des critères d'admissibilité des ICN 3 à 6 est réalisée avant le dépôt de la première demande de financement.